

Commissions thématiques

5 groupes de travail se penchent sur les thèmes principaux de la vie communale, afin d'étudier la pertinence et les conséquences d'une éventuelle fusion.

Chaque commission est composée de neuf personnes expertes dans leur domaine, issues des administrations et des conseils municipaux. Leur rôle consiste à accompagner l'étude sur la fusion, apporter un regard critique, analyser les conséquences et formuler des recommandations.

Voici les cinq domaines concernés:

1. Autorité, identité, gouvernance, économie (incl. énergie)
2. Commission Administration/chancellerie
3. Social, santé, formation, sports, cultures, loisirs,
4. Services techniques (constructions, aménagement du territoire, etc.)
5. Travaux publics infrastructures, sécurité

Parallèlement à ce travail par thèmes, un groupe de travail est chargé d'analyser les

conséquences financières des différentes propositions.